**Toulouse le 07/12/21**

**"NON A L’AUTORITÉ FONCTIONNELLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR LES ADJOINTS GESTIONNAIRES "**

L'Autorité fonctionnelle des collectivités sur les adjointes et adjoints gestionnaires : un mauvais coup pour les EPLE

     L'article 41, qui crée un pouvoir d'instruction de la collectivité sur les adjointes et adjoints gestionnaires, avait disparu de la loi 3DS. Il a dans un premier temps été réintroduit par les députés. Et voilà que le gouvernement va encore plus loin en déposant un amendement pour donner l'autorité fonctionnelle aux collectivités, sans passer par l'expérimentation ou le libre choix, sur un sujet si lourd de conséquences.

    Cette décision est incompréhensible et inacceptable. Elle va fragiliser le fonctionnement des équipes de direction des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et par conséquent les EPLE eux-mêmes. Les débats à l'assemblée nationale montrent la méconnaissance de la réalité des métiers et du fonctionnement des établissements. Ces échanges caricaturaux et en dehors du réel sont   
inquiétants.

     Les personnels de direction, les adjointes et adjoints gestionnaires, les enseignantes et enseignants et au-delà tous les membres de la communauté éducative ont besoin d'une équipe de direction stable et renforcée. L'adjoint - gestionnaire ne peut pas se retrouver entre le marteau et l'enclume et être l'enjeu de politiques locales qui pourraient heurter le principe de liberté pédagogique et de respect des valeurs républicaines.

Nous devons ! vous devez ! réagir, afin de montrer notre forte opposition à cet amendement .C'est une première étape qui laisse présager d'autres mesures qui ne vont plus dans le sens de notre métier.

Il est URGENT de se mobiliser

     **TOUTES ET TOUS MOBILISE-E S MERCREDI 15 DECEMBRE A 9 H 30**

**DEVANT LE RECTORAT DE TOULOUSE**

On compte sur vous.

   

